



Professeur D Malvy
Responsable pédagogique
et Directeur du Centre
denis.malvy@u-bordeaux.fr

Professeur JL Koeck
Co-responsable
pédagogique
jlkoeck@gmail.com



Docteur BA Gaüzère
Coordinateur pédagogique
Pays de l'océan indien
bagauzere@gmail.com

Madame M Estager
Gestionnaire
ITFR
murielle.estager@u-bordeaux.fr

Examens de Médecine tropicale Année universitaire 2018-2019

CONVOCATION AUX EPREUVES
Capacité de Médecine Tropicale 1^{ère} année – CapaMT1
DU Médecine Tropicale dans les pays de l'Océan Indien – MTOI
DIU Santé et Tropiques, Médecine et Hygiène Tropicales - STMHT
selon votre inscription à l'Université de Bordeaux

Vous êtes convoqué(e) aux épreuves écrites, muni(e) impérativement de votre carte étudiant(e) justifiant de votre inscription à l'Université de Bordeaux ainsi que d'une pièce d'identité récente

Dates des épreuves

Session1 le mercredi **22 mai 2019**

Session2 (rattrapage) le mercredi **25 septembre 2019**

Lieux et horaires de l'épreuve

Choix 1 : France métropolitaine (pour tous les candidats, hors ceux de l'Océan indien)

Université de Bordeaux - Site de Carreire (CHU Bordeaux Pellegrin)

Salle précisée ultérieurement

146 rue Léo Saignat – 33076 Bordeaux cedex

Début de l'épreuve : **13h00**, heure locale. Présence attendue à 12h40

Surveillant(s) : Pr Malvy, Mme Estager et/ou collaborateur

Choix 2 : La Réunion (pour les candidats de l'Océan indien)

CHU Félix Guyon - Bellepierre - 97405 Saint-Denis de la Réunion

Salle précisée ultérieurement

Début de l'épreuve : **14h00**, heure locale. Présence attendue à 13h40

Surveillant(s) : Dr Gaüzère et/ou Dr Vandroux et/ou collaborateur

Composition : Sujets et Durée

Pour le DU MTOI : Deux sujets (Sujets 1 et 2), examen en 2 heures

Pour la CapaMT1 ou le DIU STMHT :

Trois sujets (Sujets 1 et 2 + un complément en Biologie ou en Santé communautaire), examen en 2 heures 30



Rappel de la procédure

Aucun autre document que ceux remis par le surveillant (copie contenant les sujets et quelques feuilles de brouillon) n'est accepté sur la table du candidat (il en est de même pour tout objet dans la salle permettant une communication extérieure tel que le téléphone ou l'ordinateur portable). Le candidat note son nom, prénom et sa formation en première page de sa copie avant de débiter l'examen. A la fin de l'épreuve, le candidat remet ses copies au surveillant et signe le procès-verbal justifiant de sa présence.